



Remise de peine pour agression sexuelle

Par **caromaiwen**, le **31/05/2008 à 18:52**

Un prevenu pour agression sexuelle qui a passe 11 mois en preventive et condamne a 36 mois dont 18 avec sursis peut il avoir des remises de peine ?
Et si oui combien ?

Par **Jurigaby**, le **02/06/2008 à 00:35**

Bonjour.
L'important n'est pas ici la remise de peine (qui n'existe d'ailleurs pas en Droit français) mais les aménagements de peine.
Dans la mesure où il doit être incarcéré à nouveau pour une durée inférieure à un an, il peut bénéficier de tous les aménagements de peine possible: Placement sous surveillance electronique, semi-liberté, placement à l'extérieur...etc

Par **caromaiwen**, le **02/06/2008 à 07:07**

Excusez moi je me suis mal exprimer il est toujours incarcérer

Par **Jurigaby**, le **02/06/2008 à 12:24**

Bonjour.
Il peut quand même faire une demande d'aménagement.